



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11/12/2018

Le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 05 décembre 2018, s'est réuni à la Salle des fêtes, Place du 8 Mai 1945 à Gargenville, en séance publique, sous la présidence de Philippe TAUTOU, Président.

Etaient présents :

MONSIEUR TAUTOU, Président

MONSIEUR OLIVE, MONSIEUR BROUSSE, MONSIEUR ROULOT, MADAME JAUNET, MONSIEUR SANTINI, MADAME ZAMMIT-POPESCU, MONSIEUR DUMOULIN, MONSIEUR PIERRET, MONSIEUR DELRIEU, MONSIEUR GRIS, MONSIEUR VOYER, Vice-présidents

MONSIEUR HONORE, MADAME BOURE, MONSIEUR LEBOUC, MONSIEUR RIPART, MONSIEUR BISCHEROUR, Conseillers délégués

MONSIEUR BERCOT, MONSIEUR BERTRAND, MADAME BLONDEL, MONSIEUR BOUDET, MONSIEUR BOUREILLE, MADAME BROCHOT, MONSIEUR CHAMPAGNE, MONSIEUR CHARBIT, MONSIEUR CHARMEL, MONSIEUR CRESPO, MONSIEUR DAFF, MONSIEUR DAZELLE, MONSIEUR DESSAIGNES, MADAME DI-BERNARDO, MADAME DUMOULIN, MONSIEUR FAIST, MONSIEUR FASTRE, MADAME FAVROU, MONSIEUR FERRAND, MADAME FOUQUES, MONSIEUR FRANCCART, MONSIEUR FRANCOIS-DAINVILLE, MONSIEUR GAILLARD, MONSIEUR GAUTIER, MADAME GENDRON, MADAME GENEIX, MADAME HAMARD, MONSIEUR JEANNE, MONSIEUR JOSSEAUME, MADAME KAUFFMANN, MONSIEUR LANGLOIS, MONSIEUR LE BIHAN, MONSIEUR LEBRET, MONSIEUR LEMAIRE, MONSIEUR LEMARIE, MONSIEUR LEPINTE, MONSIEUR MANCEL, MONSIEUR MAUREY, MONSIEUR MEMISOGLU, MADAME MERLIN, MONSIEUR MERY, MADAME MESSMER, MONSIEUR MEUNIER, MONSIEUR MONNIER, MONSIEUR MONTANGERAND, MADAME MORILLON, MONSIEUR MORIN, MONSIEUR NAUTH, MONSIEUR NEDJAR, MONSIEUR OURS-PRISBIL, MONSIEUR PASCAL, MONSIEUR PERRAULT, MADAME PLACET, MONSIEUR PONS, MONSIEUR POURCHE, MONSIEUR POYER, MONSIEUR REINE, MADAME REYNAUD-LEGER, MONSIEUR RIBAUT, MADAME SAINT-AMAUX, MADAME SENE, MADAME SIMON, MONSIEUR SIMON, MADAME SORNAY, MONSIEUR SPANGENBERG, MADAME TOURET, MONSIEUR TURPIN, MADAME VINAY, MADAME MEUNIER, MONSIEUR GUERIN, Conseillers communautaires

Formant la majorité des membres en exercice (087 présents / 129 conseillers communautaires).

Absent(s) représenté(s) : 37 : MADAME ARENOU (donne pouvoir à MONSIEUR GAILLARD), MONSIEUR BEDIER (donne pouvoir à MONSIEUR SANTINI), MONSIEUR GARAY (donne pouvoir à MONSIEUR BISCHEROUR), MADAME DEVEZE (donne pouvoir à MONSIEUR HONORE), MADAME BARBIER (donne pouvoir à MONSIEUR LEMARIE), MONSIEUR BEGUIN (donne pouvoir à MONSIEUR BOUREILLE), MONSIEUR BRUSSEAU (donne pouvoir à MONSIEUR LEBRET), MONSIEUR CECCONI (donne pouvoir à MONSIEUR BROSSE), MONSIEUR COGNET (donne pouvoir à MADAME MERLIN), MADAME COSTE (donne pouvoir à MADAME SENE), MONSIEUR DANFAKHA (donne pouvoir à MADAME HAMARD), MADAME DE PORTES (donne pouvoir à MONSIEUR DESSAIGNES), MADAME DIOP (donne pouvoir à MADAME BROCHOT), MADAME DOS SANTOS (donne pouvoir à MONSIEUR MONNIER), MADAME EL MASAUDI (donne pouvoir à MONSIEUR MEUNIER), MONSIEUR EL HAIMER (donne pouvoir à MADAME MORILLON), MADAME FERNANDES (donne pouvoir à MONSIEUR BERTRAND), MADAME FUHRER-MOQUEROU (donne pouvoir à MADAME GENEIX), MADAME GAMRAOUI-AMAR (donne pouvoir à MONSIEUR JOSSEAU), MONSIEUR GESLAN (donne pouvoir à MONSIEUR MAUREY), MONSIEUR GIARD (donne pouvoir à MONSIEUR FRANCAERT), MONSIEUR HANON (donne pouvoir à MONSIEUR JEANNE), MONSIEUR HATIK (donne pouvoir à MADAME BLONDEL), MONSIEUR HAZAN (donne pouvoir à MONSIEUR PERRAULT), MONSIEUR JOREL (donne pouvoir à MADAME DI-BERNARDO), MONSIEUR LAVIGOGNE (donne pouvoir à MONSIEUR POYER), MONSIEUR MARTINEZ (donne pouvoir à MONSIEUR FAIST), MONSIEUR MOUTENOT (donne pouvoir à MONSIEUR MEMISOGLU), MONSIEUR MULLER (donne pouvoir à MADAME DUMOULIN), MONSIEUR OUTREMAN (donne pouvoir à MADAME SAINT-AMAUX), MADAME PERESSE (donne pouvoir à MONSIEUR RIBAUT), MADAME PRIMAS (donne pouvoir à MONSIEUR TAUTOU), MONSIEUR PRELOT (donne pouvoir à MONSIEUR DELRIEU), MADAME REBREYEND (donne pouvoir à MONSIEUR RIPART), MONSIEUR TAILLARD (donne pouvoir à MADAME REYNAUD-LEGER), MONSIEUR VIALAY (donne pouvoir à MONSIEUR PASCAL), MONSIEUR VIGNIER (donne pouvoir à MONSIEUR CRESPO)

Absent(s) non représenté(s) : MONSIEUR ANCELOT (absent excusé), MONSIEUR COLLADO (absent excusé), MONSIEUR DAUGE (absent excusé), MONSIEUR ROGER (absent excusé), MADAME SALL (absente excusée)

Secrétaire de séance : Christophe DELRIEU

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : BILAN DE LA CONCERTATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération n° CC_2016_04_14_22 du 14 avril 2016 fixant les modalités de collaboration avec les communes membres dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),

VU la délibération n° CC_2016_04_14_23 du 14 avril 2016 prescrivant l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) et fixant les modalités de concertation avec la population,

VU la délibération n° CC_2017_03_23_01 du 23 mars 2017 relative du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la Communauté urbaine GPS&O, qui s'est tenu lors du Conseil communautaire du 23 mars 2017,

VU le bilan de la concertation joint à la présente délibération,

VU l'avis favorable :

- de la commission n°1 « Affaires générales, finances, ressources humaines, vie institutionnelle, affaires européennes, coopération territoriale » consultée le 27 novembre 2018,

- de la commission n°2 « Attractivité du territoire, développement économique, agriculture, enseignement supérieur, recherche, innovation, sport, tourisme, culture, projets et grands équipements, numérique, emploi » consultée le 27 novembre 2018,

- de la commission n°3 « Aménagement du territoire, urbanisme, aménagement de l'espace, politique de la ville, insertion, renouvellement urbain, habitat, territoires ruraux » consultée le 27 novembre 2018,

- de la commission n°4 « mobilités durables et voirie, transports, voirie, espace public et propreté » consultée le 27 novembre 2018,

- de la commission n°5 « Environnement durable et services urbains, environnement, cycle de l'eau, déchets, transition énergétique, gestion des risques » consultée le 27 novembre 2018,

CONSIDERANT que la présente délibération a pour objet de tirer le bilan de la concertation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise,

CONSIDERANT que la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O), créée le 1^{er} janvier 2016, est issue de la fusion de six intercommunalités du fait de l'application de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et que composée de 73 communes membres, elle compte plus de 408 000 habitants et s'étend sur environ 500 km², faisant d'elle la plus grande communauté urbaine de France et l'un des plus vastes EPCI d'Ile-de-France,

CONSIDERANT que le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** prescrit par délibération du conseil communautaire du 14 avril 2016 **constitue la première pierre de l'expression du projet de territoire et représente un acte fondateur dans l'élaboration et la concrétisation des politiques publiques menées par la communauté urbaine, ses communes membres et ses partenaires,**

CONSIDERANT que ce document de planification permet de poser les premières grandes orientations stratégiques de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise en matière de développement économique, d'habitat, de mobilité, tout en limitant l'artificialisation des sols et en préservant les espaces naturels et agricoles du territoire de l'EPCI,

CONSIDERANT que l'élaboration de ce document, en collaboration avec les communes et en moins de 3 ans, est exceptionnelle, et que le fait de constituer le fondement du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) à l'échelle des 73 communes, l'un des enjeux de ce calendrier est d'éviter la caducité des documents d'urbanisme de certaines communes membres encore en Plan d'Occupation des Sols (POS) au 31 décembre 2019 et de permettre la réalisation de nombreux projets portés par les communes ou des grands acteurs du territoire,

CONSIDERANT que les objectifs et enjeux du PLUi sont les suivants :

Par délibération n° CC_2016_04_14_23 du 14 avril 2016, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un PLU Intercommunal sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine, a réaffirmé les objectifs poursuivis et a rappelé les modalités de la concertation avec la population.

Les objectifs poursuivis par la communauté urbaine et précisés dans la délibération de prescription du PLUi du 14 avril 2016 sont les suivants :

- Préparer le territoire à l'arrivée du RER EOLE, prolongement du RER Magenta – Mantes via La Défense à l'horizon 2022 ;
- Mettre en valeur la Seine de Mousseaux-sur-Seine à Conflans-Sainte-Honorine, comme fil conducteur du projet de territoire ;
- Répondre à l'enjeu de cohésion territoriale entre espaces urbanisés le long de la vallée de la Seine et espaces naturels et agricoles des plateaux et coteaux, en lien avec le PNR du Vexin ;
- Préserver la vocation agricole du territoire ;
- Assurer une répartition équilibrée de l'habitat sur l'ensemble du territoire ;
- Intégrer les grands Quartiers Politique de la Ville ;
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et bâti ;
- Préserver les centres des villes principales et centres des villages ;
- Maintenir les grands sites industriels ;
- Développer une stratégie d'implantation commerciale équilibrée ;
- Accueillir dans des conditions optimisées le développement économique dans sa diversité ;
- Assurer la mise en œuvre des prescriptions légales.

Outre ces objectifs, ce PLUi confortera et facilitera la mise en œuvre des projets structurants d'aménagement et de développement du territoire comme les sites portuaires, le campus PSG, les quartiers de gare Eole, les secteurs d'Opération d'Intérêt National mais aussi des projets d'aménagements d'initiative publique et permettra la mise en œuvre des projets notamment identifiés au PLHi arrêté en conseil communautaire du 27 septembre 2018.

CONSIDERANT que les modalités de la concertation du PLUi sont les suivantes :

A- Les engagements de la communauté urbaine

Par délibération n° CC_2016_04_14_23 du 14 avril 2016, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un PLU Intercommunal sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine, a réaffirmé les objectifs poursuivis, et a rappelé les modalités de la concertation mises en œuvre sur tout le territoire.

Il est rappelé les engagements en termes de modalités de concertation poursuivis par la communauté urbaine précisés dans la délibération de prescription du PLUi du 14 avril 2016.

❖ Modalités d'information du public

- Un site internet dédié à l'élaboration du projet de PLUi permettra de centraliser l'ensemble des informations sur le projet de PLUi ;
- Une information régulière du public sur les avancées du projet sera notamment assurée selon divers supports (films, publications, campagnes d'affichage, etc.) et une lettre du PLUi qui paraîtra au moins à 3 reprises durant l'élaboration du PLUi (présentation des grands enjeux du territoire, PADD, jusqu'à l'arrêt du projet) ;
- Une exposition sera proposée pendant l'élaboration du projet de PLUi et se déroulera dans différents lieux du territoire (siège de la Communauté urbaine et dans les principales gares du territoire au minimum : Mantes, les Mureaux, Poissy, Conflans...).

❖ Modalités d'expression du public

- Au moins deux réunions publiques seront organisées à l'échelle des grands secteurs géographiques du territoire de la communauté urbaine. Ces réunions favoriseront l'échange, le partage d'informations et la participation du public sur les grandes étapes d'élaboration du PLUi (diagnostic territorial, PADD, principes règlementaires) ;
- Le site internet dédié à l'élaboration du PLUi accueillera une plateforme de contribution et d'échange en ligne. Cette plateforme permettra de fédérer les réflexions de tout le territoire autour du PLUi ;
- Le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure de la phase d'élaboration du projet en les consignnant dans un cahier d'observations accompagnant le dossier de concertation et ouvert à cet effet au siège de la communauté urbaine et dans les 73 mairies.

B- Les dispositifs mis en œuvre

La concertation s'est déroulée du 14 avril 2016 au 15 octobre 2018. Les modalités de la concertation ont été définies par la délibération du 14 avril 2016.

L'objectif de la concertation avec les habitants et les différents acteurs était de fournir une information claire sur le projet de PLUi tout au long de son élaboration en visant un public élargi. L'enjeu était également de susciter une participation la plus large possible en encourageant l'expression des attentes et des idées sur le devenir du territoire de la communauté urbaine GPS&O.

❖ Modalités d'information du public

Un dispositif global d'information sur la concertation a été déployé sur la communauté urbaine.

- **Un site internet dédié à l'élaboration du projet de PLUi** a été mis en place dès le 6 octobre 2016 avec pour objectif d'informer les habitants du territoire de l'avancement de la démarche, mais également de les mobiliser en amont. Depuis son lancement, le site a recensé plus de 25 000 sessions de connexion pour environ 7000 visiteurs.
- **Une information régulière du public** sur les avancées du projet a notamment été assurée selon divers supports (films, publications, campagnes d'affichage, etc) et **une lettre du PLUi** est parue à 4 reprises durant l'élaboration du PLUi :
 - Une enquête audiovisuelle de terrain a été réalisée durant l'été 2016, en vue des réunions publiques,
 - Des films ont été réalisés à l'issue des réunions publiques d'octobre-novembre 2016,
 - Plus de 60 publications ont été recensées dans les journaux municipaux,
 - Plus d'une 20aine d'articles a été diffusée dans les journaux locaux
 - Des affichages ont été effectués dans les communes, pour annoncer les rendez-vous de la concertation (réunions publiques, Ateliers citoyens...),
 - 5 numéros de la « Gazette du PLUi » sont sortis (à l'issue des réunions publiques de 2016 et durant la phase de traduction réglementaire),
 - Plusieurs éditions du « PLUinfo » ont été diffusées :
 - N°1 le 5 octobre 2016** sur les grands enjeux du territoire
 - N°2 le 2 juin 2017** sur les axes du PADD
 - N°3 le 4 avril 2018** sur la démarche patrimoine et paysagère
 - N°4 le 3 septembre 2018** sur les orientations du zonage et du règlement
- Une **exposition** a été proposée pendant l'élaboration du projet de PLUi et s'est déroulée dans différents lieux du territoire tels que le siège de la communauté urbaine et dans les principales gares du territoire. L'exposition s'est présentée de la manière suivante :
 - 2 triptyques de panneaux présentant les grands principes du PLUi et les axes du PADD ont été exposés dans 5 gares (Conflans-Sainte-Honorine, Poissy, Les Mureaux, Meulan-Hardricourt et Mantes-la-Jolie Sud) **du 11 octobre au 15 novembre 2017**.
Entre novembre 2017 et mai 2018, une déclinaison sur supports déroulants a été présentée au siège de la communauté urbaine à Aubergenville, à la Médiathèque des Mureaux, dans les locaux de la CU GPS&O de Magnanville et dans 13 mairies (Villennes-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Juziers, Vernouillet, Conflans-Sainte-Honorine, Ecquevilly, Perdreauville, Achères, Porcheville, Triel-sur-Seine, Gargenville, Mantes-la-Jolie et Morainvilliers).
 - Un complément de 3 panneaux a été effectué en septembre 2018, en lien avec la réunion publique de présentation des éléments réglementaires.

❖ Les modalités d'expression du public

- Au total, **8 réunions publiques** ont été organisées à l'échelle des grands secteurs géographiques du territoire de la communauté urbaine. Ces réunions ont favorisé l'échange, le partage d'informations et la participation du public sur les grandes étapes d'élaboration du PLUi.
 - **6 réunions publiques** en octobre et novembre 2016 dans le cadre de la phase diagnostic rassemblant 1300 participants
 - **1 réunion publique de synthèse** le 16 mars 2017 présentant les grandes orientations du PADD et rassemblant 300 participants (suivie d'une rencontre avec la presse)
 - **1 réunion publique de restitution** le 25 septembre 2018, présentant les éléments de zonage et de règlement et annonçant la clôture de la concertation au 15 octobre 2018 et rassemblant 200 participants.

- Le site internet dédié à l'élaboration du PLUi a accueilli une **plateforme de contribution et d'échange en ligne** permettant de fédérer les réflexions de tout le territoire autour du PLUi via l'intégration :
 - d'un **formulaire de contact** dès le 6 octobre 2016, en lien avec la phase diagnostic
 - d'une **carte participative** le 2 octobre 2017, en lien avec le travail réglementaire et les Ateliers citoyens
- Enfin, au fur et à mesure de la phase d'élaboration du projet, le public a pu faire connaître ses observations en les consignant dans un **cahier d'observations** accompagnant le **dossier de concertation** ouvert à cet effet au siège de la communauté urbaine et dans les 73 mairies le 24 juin 2016.
 - Différentes mises à jour ont été effectuées sur le dossier de concertation (ajout du PLUinfo n°1 en octobre 2016, du dépliant Réunions publiques en octobre 2016, de la délibération actant le débat du PADD en mars 2017, du PLU info n°2 en juin 2017...)
 - Une relance régulière des communes par mail a permis d'avoir un retour sur les remarques notées dans chacun des 74 registres.

❖ Modalités complémentaires

- **8 Ateliers citoyens** ouverts à tous (230 participants), ont été proposés durant la phase de travail réglementaire, en octobre et novembre 2017.
 - **Une présentation plénière** puis un travail par groupe d'après les axes du PADD
- **3 réunions** ont été proposées aux associations agréées ainsi qu'à toutes celles qui ont sollicité la communauté urbaine pour participer au projet
 - **Le 26 avril 2017** : présentation de la démarche du PLUi et des axes du PADD (16 associations présentes) / suivie d'une rencontre avec la presse
 - **Le 15 janvier 2018** : présentation de l'avancement du PLUi et du travail réglementaire (14 associations présentes)
 - **Le 4 juillet 2018** : présentation des principales orientations réglementaires et des éléments issus de la démarche patrimoine & paysage (19 associations présentes)
- Echanges avec le **Conseil de Développement (Codev)** créé par délibération du conseil communautaire le 8 février 2018 et installé le 21 mars 2018. Il a pour vocation de travailler sur les documents de planification de GPS&O et doit notamment rendre un avis sur le projet de PLUi.
 - **Le 15 mai 2018** : présentation de la démarche du PLUi, de la collaboration avec les communes et de la concertation avec la population ainsi que des axes du PADD
 - **Le 18 octobre 2018** : Diffusion du projet de PLUi dans sa version provisoire.
- Enfin, des pages permettant d'élargir les modes d'expression ont été créées sur **Facebook** tout au long de l'élaboration du PLUi et sur **Twitter, Instagram et PériScope** pour la phase diagnostic et orientations PADD. Une adresse mail spécifique : construireensemble@gpseo.fr a été mise en service.

CONSIDERANT que les résultats quantitatifs de la concertation du PLUi sont les suivants :

Tout au long de la démarche de concertation, plus de 2500 participants ont été rencontrés : près de 1800 à l'occasion des réunions publiques, 230 aux ateliers citoyens, et plus de 500 habitants à l'occasion du film-enquête.

L'ensemble de ces expressions a généré 640 contributions, se répartissant selon le mode d'expressions suivant :

- **1%** via le Page Facebook
- **5%** via les réunions associations
- **5%** via l'application Cartactif
- **20%** via l'adresse courriel spécifique
- **8%** via les courriers papiers adressés à GPS&O
- **10%** via le formulaire en ligne
- **16%** via les registres papier
- **17%** via les réunions publiques
- **18%** via les ateliers citoyens

A noter que ce bilan n'intègre pas les demandes d'inscriptions aux réunions publiques ou aux ateliers citoyens, demandes qui ont généré 185 sollicitations spécifiques.

CONSIDERANT que les résultats qualitatifs de la concertation du PLUi sont les suivants :

Les contributions ont été classées selon une grille d'analyse organisée autour de 3 grandes thématiques : mobilité et urbanité, attractivité, paysage ; eux-mêmes scindés en 15 thèmes, ainsi que des thématiques annexes.

A- La thématique mobilité et urbanité (238 contributions, soit 37% du total des contributions)

Cette thématique est celle qui a comptabilisé le plus de contributions. Le prolongement à l'ouest d'Eole, une urbanisation raisonnée à proximité des pôles gare Eole, la limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles, le développement d'une offre complémentaire à la voiture ont suscité un fort intérêt.

La problématique liée aux mobilités et aux déplacements est fréquemment revenue dans les contributions émises. Elle fait écho à **l'axe du PADD, relatif à la mobilité et à l'urbanité sur le territoire** (évolution des déplacements-limitation au maximum de la consommation d'espaces naturels et agricoles- réflexion sur les formes urbaines).

➤ Renouveler le modèle urbain (52%)

Ont été classées dans ce thème, toutes les demandes visant à limiter l'urbanisation massive du territoire en limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles et en veillant à la bonne cohérence architecturale et paysagère entre bâti existant et nouveaux programmes. Les contributions ont également porté sur l'aménagement des pôles gares attractifs et plurifonctionnels. Ce volet témoigne d'une divergence des avis entre d'un côté certaines associations et participants qui souhaitent limiter les risques d'intensification urbaine autour des pôles gares et de l'autre côté pour d'autres participants la densification des pôles gare a l'avantage d'éviter l'étalement urbain. En revanche, la réhabilitation des friches industrielles fait consensus (nécessité de les dépolluer et accent mis sur la multifonctionnalité de ces zones).

➤ Repenser la ville autour de la mobilité (29%)

Les contributions classées dans ce thème visent à encourager la réduction de l'usage de la voiture et autres véhicules motorisés en repensant les déplacements. Les contributions mettent aussi en évidence des propositions pour améliorer le trafic routier identifié comme une nuisance (pollution atmosphérique et sonore). Le développement de l'offre en matière de transports en commun est largement abordé : il est demandé d'améliorer l'offre existante, de penser le réseau de bus comme un soutien au réseau ferré et plus généralement les transports en commun doivent être pensés dans leur articulation les uns aux autres. Le prolongement du RER E est attendu même si les contributions sont nuancées.

Concernant la thématique mobilité il est exprimé le souhait de développer les modes actifs ou doux (marche à pied, vélo), de penser les modes de transports dans leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de développer le transport fluvial via la Seine qui est à la fois un élément central du paysage de GPS&O et un élément d'attractivité.

➤ La préservation de l'identité plurielle du territoire (19%)

Cette thématique à laquelle les habitants ont bien contribué indique que la question de l'identité attachée au territoire de GPS&O occupe une place importante. D'un côté certaines demandes expriment l'importance de disposer d'un diagnostic territorial pour identifier les caractéristiques communes du territoire et de l'autre côté, d'autres ne s'identifient pas au territoire et continuent de valoriser l'échelle communale ou l'identification d'un centre de pouvoir.

La diversité des territoires (rural, urbain), la taille variable des communes et leurs besoins différents sont également des arguments permettant de questionner l'identité du territoire : il est demandé d'opter pour des modes d'urbanisation différents selon les types de territoire et d'harmoniser le réseau routier et de transports en commun tout en préservant l'identité propre des villes et villages.

L'association Gens du Voyage en Yvelines (AGVY) a attiré l'attention sur la nécessité de prendre en compte l'habitat des gens du voyage et de concevoir et gérer des espaces d'habitat pour les familles.

B- La thématique attractivité (139 contributions, soit 22 % du total des contributions)

C'est la deuxième thématique qui a la plus mobilisée les participants. L'emploi et le développement économique occupent une place importante pour les habitants de GPS&O, pour qui le territoire doit affirmer sa place économique dans le développement du grand Ouest Francilien.

Trois sujets émergent fortement de ces contributions : la préservation du commerce de proximité, l'intérêt à repenser les parcs d'activités et le renforcement de l'attractivité du territoire pour les jeunes.

Cette thématique est à mettre en parallèle avec l'axe du PADD, relatif au « territoire attractif » (affirmer la place économique de GPS&O dans le développement du grand Ouest francilien-consolider les filières industrielles historiques -la Seine colonne vertébrale du territoire, ...).

➤ Préserver le commerce de proximité tant en milieu urbain que rural (32%)

Si les centres commerciaux sont globalement appréciés pour la diversité de leur offre, un nombre important de participants conteste leur gigantisme et leur effet néfaste sur les petits commerces. La question de la préservation et du développement du commerce de proximité, tant en milieu urbain que rural apparaît comme une préoccupation importante des habitants de l'agglomération. Certains contributeurs voudraient que soient améliorés l'accessibilité et le stationnement aux abords des commerces, que soit favorisée la création de commerces en régulant le prix des loyers et que soit encouragé le commerce de produits locaux.

➤ Repenser et dynamiser les parcs d'activités (26%)

La desserte des parcs d'activités et d'emplois apparaît comme primordiale pour plusieurs contributions, qui lient le développement d'activités économiques à la qualité des transports et leur réseau. De nombreuses contributions expriment ainsi le souhait de dynamiser ces zones d'activités en développant la mixité des usages (garderies, restauration inter-entreprise, lieux de loisirs) et en implantant des activités multifonctionnelles, des espaces publics et des espaces paysagers permettant d'instaurer un cadre agréable.

➤ Rendre le territoire plus attractif (16%)

Plusieurs contributions ont mis en exergue l'importance de développer un cadre de vie attractif, une offre culturelle et une dynamique de formation attirante pour les publics, notamment pour les plus jeunes. Les contributeurs souhaiteraient que les lieux de formations soient développés et valorisés.

➤ Développer l'activité économique dans les tissus urbains (10%)

La mixité des fonctions entre activité artisanale et habitat dans les tissus urbains (hors commerces de proximité) ne fait pas consensus et plusieurs avis se sont exprimés à ce sujet. Si pour certains, la conciliation est impossible du fait des nuisances et de la pollution, d'autres sont favorables à la mixité entre habitat et activités à condition de penser les aménagements.

➤ Renforcer l'équipement numérique du territoire (7%)

Les habitants ont souligné l'importance de l'attractivité numérique pour le territoire. La qualité de l'accès à internet et plus précisément la fibre a été identifiée comme importante afin de permettre le développement du télétravail, le développement d'activités économiques, l'implantation de nouveaux ménages mais aussi la réalisation de démarches personnelles.

➤ Faire de la Seine la colonne vertébrale en matière de développement économique (5%)

Il est à noter quelques contributions sur l'importance de mettre à égalité les deux rives de la Seine afin d'éviter un développement asymétrique du territoire.

➤ **Consolider les filières traditionnelles et en faire émerger de nouvelles (4%)**

Quelques contributions ont fait émerger la nécessité de développer de nouvelles filières, en appui aux filières industrielles historiques. Il a été proposé de créer des partenariats entre les industries historiques et les nouvelles activités technologiques et de penser la création de nouvelles filières économiques liées au tourisme, aux nouvelles technologies et au développement durable.

C- La thématique paysage (144 contributions, soit 22 % du total des contributions)

La thématique paysage apparaît en troisième position. De nombreuses contributions ont été formulées notamment en lien avec la Seine, le patrimoine et les espaces de transitions entre espaces naturels et agricoles.

Cette thématique renvoie à l'axe du PADD relatif au « Paysage » (protection de l'environnement et valorisation de l'agriculture / sauvegarde du patrimoine bâti et naturel / valorisation touristique / qualité des transitions entre espace bâtis et naturels).

➤ **La préservation et la valorisation du patrimoine bâti et naturel en milieu urbain (38%)**

Lors des ateliers, les participants ont identifié les principaux espaces publics remarquables du territoire, éléments de patrimoine bâti et naturel en milieu urbain. Certains participants ont demandé que soit réalisée une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) à l'échelle intercommunale avec pour ambition d'identifier l'ensemble des vues et paysages remarquables.

Les contributions plébiscitent la sauvegarde du bâti traditionnel en tant que patrimoine et élément de repères pour les habitants du territoire. De même, plusieurs contributions souhaitent que le PLUi permette la préservation et la rénovation des bâtiments industriels (patrimoine industriel).

A ce titre, les cheminées de Porcheville, les façades historiques des sites industriels sont identifiées comme des marqueurs identitaires du territoire.

➤ **La mise en place de démarches/initiatives durables en matière de gestion des espaces naturels et agricoles (20%)**

Plusieurs contributions font état d'un territoire au cadre de vie agréable, de par sa tranquillité, la qualité du patrimoine bâti et naturel tels que les forêts. Il est donc souligné la volonté de promouvoir un développement urbain respectueux de l'environnement en limitant les nuisances et la consommation des espaces naturels.

En ce qui concerne l'agriculture, il est souhaité le maintien des activités agricoles et donc de porter une attention à l'implantation de grands projets sur le territoire.

La protection de l'environnement a été abordée sous différents aspects : promouvoir les écoquartiers, la construction de bâtiments passifs et l'habitat groupé, interdire l'épandage des pesticides à proximité des habitations, favoriser l'agriculture biologique et imposer aux promoteurs le recours aux bâtiments passifs et à énergie positive. Enfin, la question de la gestion durable des déchets (enfouissement et valorisation économique) a été abordée avec comme piste de réflexion : valoriser le zéro déchet sur le territoire en travaillant autour du gaspillage alimentaire.

➤ **Préserver et valoriser le paysage local (19%)**

Lors des ateliers, les participants ont identifié les entités paysagères remarquables du territoire. Certains participants souhaitent préserver et valoriser le patrimoine paysager du territoire, notamment la Vallée des Impressionnistes et ses points de repère ou encore les coteaux aux abords de la Seine et leur point de vue panoramique.

➤ **Faire de la Seine le fil conducteur du projet de territoire (13%)**

Les contributions liées à cet axe pointent la nécessité de rendre accessible les bords de Seine en inscrivant au PLUi des voies vertes pour les piétons et cyclistes. Le mode doux est ainsi largement favorisé : les associations et les participants ont proposé de dynamiser les bords de Seine, notamment en développant le tourisme portuaire (croisière fluvial, guinguettes, hôtels) et les activités économiques liées à la Seine (marché flottant, kayak, aviron, transport fluvial de marchandises, etc.).

Certains participants se sont exprimés sur la nécessité de protéger et entretenir la Seine, ce qui passe par la préservation de la faune et la flore aux abords de la Seine et l'entretien des cours d'eau.

➤ **Repenser les transitions entre espaces bâtis et espaces naturels (10%)**

Certains participants considèrent qu'il faut matérialiser visuellement, une transition entre le bâti et les espaces naturels ou agricoles par la végétalisation (haies, bosquets, arbres fruitiers) favorisant les niches écologiques. De nombreuses propositions ont été faites : sanctuariser des espaces non constructibles, étendre les horaires des déchetteries pour éviter les décharges sauvages, aménager des parcs ainsi que des jardins familiaux pour marquer les transitions en limite de villes ou encore développer des voies de déplacements doux comprenant des bancs et des parcours de santé permettant de lier les communes entre elles et les chemins ruraux.

D- Autres thématiques (119 contributions, soit 19% du total des contributions)

Outre les trois grandes thématiques ou axes du PADD (Paysage/ Attractivité/ Mobilité & Urbanité), près d'une contribution sur cinq a porté sur la démarche d'élaboration du PLUi

➤ **La concertation relative à procédure d'élaboration du PLUi (12%)**

Plusieurs contributions ont été transmises concernant le PLUi et son application, notamment sur les modalités d'élaboration du PLUi et son articulation avec les documents d'urbanisme communaux. Les participants se sont également interrogés sur la marge de manœuvre des communes dans l'élaboration du PLUi et sur le calendrier de la concertation à savoir les dates et lieux clés.

➤ **Autres thématiques hors champ d'élaboration du PLUi (88%)**

Enfin, de nombreuses contributions se sont exprimées au sujet de la communauté urbaine et ont porté sur le rôle et la visibilité de GPS&O.

Si certains avis ont exprimé la crainte que les petites communes ne soient pas entendues, d'autres participants ont salué la création d'un ensemble de communes unies permettant d'élargir les moyens d'action.

Concernant le fonctionnement de GPS&O, il a également été exprimé : le manque de lisibilité des échelons administratifs et des compétences entre les institutions ; le manque d'explication sur les moyens financiers de GPS&O et le devenir des dettes ou encore le manque d'information sur l'évolution des impôts. Il convient de préciser que ces contributions sont hors du champ d'application du PLUi.

Enfin plusieurs habitants se sont exprimés sur des demandes liées à des modifications de zonage portant sur leurs parcelles afin de les rendre constructibles pour des motifs d'intérêts privés. Ces contributions ne relevant pas d'un intérêt général pour l'élaboration du projet de PLUi n'ont pas fait l'objet de réponses spécifiques,

CONSIDERANT que cette concertation a permis de s'assurer que la déclinaison des objectifs du PLUi et les orientations du PADD, débattu par le conseil de la communauté urbaine de GPS&O le 23 mars 2017 est pour l'essentiel en phase avec les préoccupations des habitants, et que les remarques formulées par les habitants ont été prises en compte dans le dossier d'arrêt de projet du PLUi dès lors qu'elles ne remettaient pas en cause l'application des grandes orientations et qu'elles portaient sur un objectif d'intérêt général,

CONSIDERANT que le bilan de la concertation sera, par la suite, annexé au dossier d'enquête publique,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A LA MAJORITÉ

95 POUR

06 CONTRE : MONSIEUR CHARBIT Jean-Christophe, MADAME GENEIX Monique mandataire de MADAME FUHRER-MOGUEROU Monique, MADAME GENEIX Monique, MONSIEUR MAUREY Daniel mandataire de MONSIEUR GESLAN Philippe, MONSIEUR MORIN Laurent, MONSIEUR NAUTH Cyril

19 ABSTENTION(S) : MONSIEUR GAILLARD Pierre mandataire de MADAME ARENOU Catherine, MONSIEUR OLIVE Karl, MADAME MERLIN Mireille mandataire de MONSIEUR COGNET Raphael, MADAME SENEÉ Ghislaine mandataire de MADAME COSTE Nathalie, MONSIEUR DAFF Amadou, MONSIEUR MONNIER Georges mandataire de MADAME DOS SANTOS Sandrine, MONSIEUR MEUNIER Patrick mandataire de MADAME EL MASAOUDI Fatiha, MADAME FOUQUES Marie-Thérèse, MONSIEUR JOSSEAUME Dominique mandataire de MADAME GAMRAOUI-AMAR Khadija, MADAME GENDRON Nicolle, MADAME MERLIN Mireille, MONSIEUR

MERY Philippe, MADAME MESSMER Virginie, MONSIEUR MEUNIER Patrick, MONSIEUR MONNIER Georges, MADAME SAINT-AMAUX Servane mandataire de MONSIEUR OUTREMAN Alain, MADAME SAINT-AMAUX Servane, MADAME SENEÉ Ghislaine, MONSIEUR SIMON Philippe

04 NE PREND (PRENNENT) PAS PART : MONSIEUR VOYER Jean-Michel, MONSIEUR BOUDET Maurice, MONSIEUR JOSSEAUME Dominique, MONSIEUR OURS-PRISBIL Gérard

ARTICLE 1 : TIRE le bilan de la concertation **(cf annexe)**.

ARTICLE 2 : PRECISE que le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique relatif à l'arrêt du PLUi tel qu'il est présenté lors de ce même conseil.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération, fera l'objet d'un affichage réglementaire selon les dispositions de l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme : affichage pendant un mois au siège de la communauté urbaine et dans les mairies des 73 communes membres.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le :	13 DEC. 2018
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le :	13 DEC. 2018
Exécutoire le :	13 DEC. 2018
<small>(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)</small>	
<small>Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification</small>	
<small>Voeu de recours : Tribunal Administratif de Versailles</small>	
<small>(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)</small>	

POUR EXTRAIT CONFORME
Aubergenville, le 12 décembre 2018

Le Président,

Philippe TAUTOU



PARVENU LE
13 DEC. 2018
SOUS-PRÉFECTURE
78 MANTES LA JOLIE

